Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 027-200058246-20260526-D2026_05_26_56-DE

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRETEUIL
COMMUNE DE BRETEUIL

2026/56

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION :
19 mai 2026
DATE D'AFFICHAGE :
19 mai 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 26
Absents non représentés : 1
Absents représentés par pouvoirs : 2
Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Madame Nathalie NOEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. LENEVEU Vincent est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	NOEL Nathalie	X	
ADJOINTS	AMIGON Claude	X	
	BLIN Gwénola	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	GOURDEAU Camille	X	
	HORAIST Philippe	X	
	LEBERTRE Nathalie		Absente/excusée Pouvoir à BLIN Gwénola
CONSEILLERS	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	DENIS Françoise	X	
	KROLIK Jean-Emile	X	
	CHATEAUGIRON Gilles		Absent/excusé Pouvoir à GOURDEAU Camille
	BELLIARD Josette	X	
	CLEMENT Ludovic	X	
	JEROME Olivier	X	

	NOMS	Présents	Absents/excusés
CONSEILLERS	LOUVARD Céline	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	LETERTRE Karine	X	
	FLET Mickaël	X	
	THIBAULT Antoine	X	
	HEURTEBISE Karine	X	
	BOISSIERE Serge	X	
	PAYS Louisa		Absente/excusée
	VANDEWALLE Alice	X	
	LONGLUNE Thomas	X	
	CAVALLARO Eulalie	X	
	DUPREZ Sylvie	X	
	GUEUR Frédéric	X	
	LENEVEU Vincent	X	
	CHAPON Véronique	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Mme NOEL Nathalie présente le rapport n° 8.

L'article 1650 du code général des impôts, prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Ces 8 commissaires titulaires ainsi que les 8 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de ses droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisée avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A la suite du renouvellement des Conseils municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques du 30 mars 2026, il appartient au Conseil municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650,
Considérant l'installation du Conseil municipal le 20 mars 2026,
Considérant l'installation dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants et présidée par le Maire ou son adjoint délégué,
Considérant que le Conseil Municipal doit proposer une liste de contribuables avec un nombre suffisant de membres titulaires et suppléants afin que le Directeur des finances publiques établisse la liste définitive,
Considérant le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

• **DRESSE** la liste des contribuables suivants :

M. AMIGON Claude
Mme BELLIARD Josette
M BOISSIERE Serge
Mme GOURDEAU Camille
M. GUEUR Frédéric
M. KROLIK Jean-Emile
Mme LEBERTRE Nathalie
M. LENEVEU Vincent
M. THIBAULT Antoine
M. TOUTENELLE Jean-Michel

• DIT que cette liste sera adressée au Directeur des finances publiques aux fins d'arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :
Madame le Maire,

Nathalie NOEL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 01/06/2026
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 01/06/2026
LE MAIRE

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.